

Procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

Tenue le jeudi 25 juin 2020, 16 h
par visioconférence

Étaient présent.es :

Membres du conseil d'administration

Paul-André Lajoie	Représentant citoyen – MRC de La Haute-Gaspésie, président
Laurent Mimeault	Représentant du secteur communautaire – chasse et pêche, trésorier
Dany Brousseau	Représentante des élu.es – MRC de La Côte-de-Gaspé
Karina Espinoza-Rivière	Représentante du secteur économique – UPA Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Marie Gratton	Représentante des élu.es – MRC de La Haute-Gaspésie

Membres réguliers / conseillers

Daniel Sigouin	Représentant conseiller – Parc national du Canada Forillon
Geneviève Lemoine	Représentante du secteur communautaire – Comité ZIP Gaspésie
Jean-Yves Dupuis	Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé
Pascal C. Savard	Représentant aménagiste – MRC de La Côte-de-Gaspé
Paul-Henri Bélanger	Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
Rogers Fournier	Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
Serge Labrecque	Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
Steve Pronovost	Représentant du secteur communautaire – CREGIM

Non membres

Caroline Duchesne	Directrice générale du CREGIM
-------------------	-------------------------------

Employé.es

Thierry Ratté	Codirecteur
Yves Briand	Codirecteur
Amélie Adam	Conseillère en environnement
Sophie Delorme	Chargée de projet

1. Ouverture de l'assemblée et conformité de l'avis de convocation

Le codirecteur du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), Yves Briand, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée générale annuelle de l'organisme. Son collègue et codirecteur, Thierry Ratté, confirme qu'un avis de convocation écrit a été transmis aux membres de l'organisme en conformité avec les règlements généraux (article 4.5).

2. Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (article 4.7), les membres présents inscrits au registre constituent le quorum.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA—2020-06-25—01 : *Il est dûment proposé par Marie Gratton et appuyé par Jean-Yves Dupuis que Paul-André Lajoie, président de l'organisme, et Yves Briand, codirecteur, agissent respectivement en tant que président et secrétaire d'assemblée.*

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

Résolution AGA—2020-06-25—02 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Laurent Mimeault d'adopter la proposition d'ordre du jour telle que présentée.*

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2019

À la demande de l'assemblée, Yves Briand fait une lecture sommaire du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 19 juin 2019 à Saint-Maxime-du-Mont- Louis.

Résolution AGA—2020-06-25—03 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Marie Gratton que la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2019 soit exemptée et que son contenu soit adopté sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

6. Mot de la présidence

À titre de président du conseil d'administration du CENG, Paul-André Lajoie souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, par la lecture du mot de la présidence, souligne l'ouvrage accompli par l'équipe de l'organisme au cours de la dernière année. Il constate que le CENG – avec son équipe bonifiée depuis l'année précédente – a atteint, au cours de

l'année 2019-2020, une vitesse de croisière lui permettant d'accomplir beaucoup de travail.

Il souligne, particulièrement, les efforts majeurs réalisés par le CENG portant sur les mandats reçus du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de la dernière convention d'aide financière. En particulier, le CENG – avec le soutien de la Table de concertation et de plusieurs acteurs de l'eau – a complété un exercice de priorisation des problématiques de l'eau du nord de la Gaspésie. Cet exercice a permis d'identifier : l'inondation, l'érosion, la dégradation des habitats aquatiques, la surconsommation de l'eau potable et la disponibilité d'une eau de qualité, comme étant les problématiques sur lesquelles davantage d'efforts devront être mis au cours des prochaines années. Il souligne, de plus, que cet exercice a été réalisé à partir de plusieurs activités de consultation menées auprès des citoyen.nes et des acteurs de l'eau du nord de la Gaspésie.

Enfin, il mentionne que – malgré le contexte pandémique s'étant imposé en fin d'année – l'équipe du CENG a su s'adapter adéquatement et poursuivre ses activités. De cette façon, il a amorcé l'année 2020-2021 sans vraiment ralentir ses efforts. Les défis de la prochaine année, toujours sous le coup de la pandémie, seront encore nombreux; ils demanderont notamment au CENG la pleine collaboration du monde municipal, des ministères présents en région et de sa Table de concertation, en particulier afin de fixer – en concertation – des objectifs de conservation pour les milieux humides et hydriques, tel que mandaté par le MELCC.

7. Présentation commémorative sur les 10 ans de l'organisme

À l'aide d'un diaporama, Thierry Ratté souligne les 10 ans du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Il rappelle notamment les origines et la création de l'organisme, l'évolution de sa structure de gouvernance, ses défis et mandats, ses efforts d'acquisition de connaissances, son implication en milieu scolaire, ses initiatives de sensibilisation, etc.

8. Bilan des activités pour l'année 2019-2020

8.1 Présentation et approbation du rapport annuel 2019-2020

À l'aide d'un document, Yves Briand présente les activités réalisées au cours de l'année 2019-2020. Plusieurs actions menées s'inscrivent dans la continuité des initiatives amorcées par le CENG au fil des ans, tel que la représentation sur diverses instances (Tables GIRT/planification forestière, CREGIM, comités de suivi des projets d'exploration pétrolière/gazière, etc.), l'offre d'activités scolaires (J'adoption au cours d'eau, Survol Benthos, Histoire de saumon, etc.), le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie, etc.

De plus, le CENG a investi beaucoup d'efforts dans l'identification – en concertation – des problématiques de l'eau prioritaires pour la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie.

Enfin, le CENG a poursuivi, notamment, le déploiement du programme *Engagé pour l'eau* et la réalisation du projet de caractérisation hydrogéomorphologique (HGM) des principales rivières du nord de la Gaspésie.

L'ensemble des actions réalisées au cours de l'année 2019-2020 sont contenues dans le rapport annuel présenté au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Sur ce rapport, Jean-Yves Dupuis souhaite féliciter l'équipe pour l'ensemble du travail accompli et toute l'énergie déployée au cours de la dernière année. Pour sa part, Caroline Duchesne tient à souligner le niveau élevé d'implication du CENG au sein des Tables GIRT visant à harmoniser la planification forestière sur le territoire public de la Gaspésie; elle remercie le CENG pour cette implication.

Afin d'adopter le rapport annuel, il est d'abord demandé d'ajouter le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) à la liste des membres de la Table de concertation présentée en annexe, ainsi que la mention de la publication d'un Flash Inf'eau sur les enjeux de l'eau en contexte de changements climatiques.

Résolution AGA—2020-06-25—04 : *Il est dûment proposé par Marie Gratton et appuyé par Jean-Yves Dupuis que le rapport annuel des activités tenues par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie durant l'année 2019-2020 soit adopté avec les ajouts ci-dessus mentionnés.*

Adoptée à l'unanimité

8.2 Présentation sur les progrès du programme *Engagé pour l'eau*

À l'aide d'un diaporama, Thierry Ratté présente le programme *Engagé pour l'eau* et les progrès réalisés dans le cadre de ce programme au cours de la dernière année, notamment les objectifs du programme, les acteurs engagés, les principales réalisations pour l'année 2019-2020 et les bonifications au programme prévues pour l'année 2020-2021. En terminant, Thierry Ratté tient à féliciter et à remercier l'ensemble des acteurs engagés pour leur participation à ce programme et souhaite que cette collaboration se poursuive au cours des prochaines années.

Concernant la parution prochainement d'un bulletin sur le programme *Engagé pour l'eau*, Marie Gratton suggère dans faire la diffusion sur les réseaux sociaux de la Ville de Cap-Chat; cette suggestion est bien reçue de la part de l'équipe du CENG.

8.3 Présentation sur la priorisation des problématiques de l'eau réalisée

À l'aide d'un diaporama, Thierry Ratté fait un résumé de l'exercice de priorisation des problématiques de l'eau du nord de la Gaspésie réalisé au cours de la dernière année. Ce mandat, provenant du MELCC, a été réalisé dans les délais prescrits et les livrables ont été déposés au Ministère le 31 octobre 2019.

Thierry Ratté rappelle les problématiques du PDE ayant servi de point de départ pour l'exercice, ainsi que tous les efforts de consultation (parcours consultatifs, sondages, tables de concertation, comités consultatifs) déployés par le CENG afin d'identifier, parmi ces problématiques, celles devant être considérées prioritaires.

Enfin, il présente les résultats de la démarche et la réflexion finale ayant menés à la sélection des problématiques de l'eau prioritaires pour le nord de la Gaspésie; il s'agit des problématiques suivantes : les inondations, l'érosion des berges de rivières, la dégradation des habitats aquatiques, la surconsommation de l'eau et la disponibilité d'une eau potable de qualité.

8.4 Présentation sur le projet de caractérisation HGM avec l'UQAR

À l'aide d'un diaporama, Yves Briand résume la teneur et les avancées du projet de caractérisation hydrogéomorphologique (HGM) des principales rivières du nord de la Gaspésie. Ce projet a débuté en 2018-2019 et se réalise en collaboration directe avec le Laboratoire de géomorphologie et de dynamique fluviale de l'UQAR.

Ce projet vise à développer des connaissances et des outils d'analyse permettant une meilleure gestion des aléas hydrogéomorphologique (mobilité latérale provoquée par l'érosion/sédimentation, inondations, etc.) associés aux rivières du nord de la Gaspésie. À l'aide du diaporama, Yves Briand survol l'origine du projet et l'approche HGM, l'établissement d'un partenariat avec l'UQAR, les rivières concernées par le projet, les objectifs du projet, des exemples d'observations et des résultats préliminaires découlant du projet.

9. Présentation et approbation des états financiers 2019-2020

À l'aide du rapport produit par la firme comptable Mallette, Thierry Ratté présente les états financiers – incluant la mission d'examen – de l'organisme pour l'année 2019-2020. Aucune clarification n'est demandée par les membres présents.

Résolution AGA—2020-06-25—05 : *Il est dûment proposé par Laurent Mimeault et appuyé par Rogers Fournier que les états financiers de l'année 2019-2020 – incluant la mission d'examen globale et celle spécifique à l'aide financière reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la convention 2018-2021 – soient adoptés sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

10. Nomination du vérificateur pour l'année 2020-2021

Les codirecteurs du CENG rappellent aux membres présents que l'entente de services liant l'organisme à la firme comptable Mallette couvrent les années 2019-2020 et 2020-2021, soit les deux dernières années de la convention d'aide financière reliant le CENG au MELCC. Cette offre répond aux nouvelles exigences ministérielles contenues dans cette convention, à savoir la tenue distincte de deux missions d'examen, l'une pour l'ensemble des activités de l'organisme et une autre spécifique au financement accordé par le Ministère.

Considérant les services comptables satisfaisants rendus par la firme Mallette pour l'année 2019-2020, le conseil d'administration recommande aux membres présents à l'assemblée, en vertu de sa résolution CA-2020-06-25-05 prise à l'unanimité, de poursuivre l'entente de services prise avec la firme Mallette pour l'année 2020-2021.

Considérant l'entente de service de deux ans de la firme Mallette signée l'an dernier pour la production des états financiers et des missions d'examen des années financières 2019-2020 et 2020-2021, celle-ci prenant en compte les nouvelles exigences du MELCC en matière de reddition de compte,

Considérant les services rendus, fiables et professionnels, par ladite firme et sa familiarité avec l'organisme et sa direction,

Résolution AGA—2020-06-25—06 : Il est dûment proposé par Marie Gratton et appuyé par Jean-Yves Dupuis que la firme Mallette soit nommée vérificateur comptable pour l'année 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

11. Présentation du plan d'actions 2020-2021

À l'aide d'un diaporama, Yves Briand présente le plan d'actions 2020-2021 du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. La présentation inclut notamment :

- La mention des différents chapitres du plan d'action, articulés en fonction des différents volets du mandat octroyé par le MELCC au CENG;
- La liste des principales actions portant sur la promotion du Plan directeur de l'eau, notamment en matière de concertation et d'accompagnement, de sensibilisation et de diffusion;
- La liste des principales actions portant sur la mise à jour du Plan directeur de l'eau, notamment en matière d'acquisition de connaissances, ainsi qu'en matière de compilation d'informations et de données;
- La liste des principales actions portant sur le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau, notamment en matière de suivi de l'accompagnement et de suivi de la contribution du CENG à la mise en œuvre du PDE;

- La liste des principales actions portant sur la gestion corporative de l'organisme, notamment en matière de gouvernance, de gestion interne et administrative, de communication et de soutien et formation.

Parmi les dossiers principaux à venir, Yves Briand mentionne le mandat d'élaboration d'objectifs de conservation des milieux humides et hydriques et la poursuite de la caractérisation hydrogéomorphologique (HGM), avec l'UQAR, d'une dizaine de rivières du nord de la Gaspésie. La majorité des autres actions s'inscriront dans la continuité de celles déjà réalisées par le CENG, soit au niveau de la représentation (Tables GIRT, CREGIM, comités de suivi, etc.), de la sensibilisation (mois de l'eau, activités scolaires, etc.) et de l'accompagnement (Engagés pour l'eau, Fonds EAU nord Gaspésie, etc.).

Le président d'assemblée rappelle – en vertu des règlements généraux de l'organisme – que le plan d'actions annuel n'a pas à être adopté par l'assemblée générale annuelle.

12. Période de questions et commentaires

Quelques questions et commentaires ont été répondus et communiqués au fur et à mesure des points à l'ordre du jour. Ainsi, les personnes présentes n'ont pas d'autres questions ou commentaires à formuler.

En général, les membres présents se montrent satisfaits du travail réalisé et envisagé par l'équipe du CENG. Pour leur part, Jean-Yves Dupuis et Marie Gratton tiennent à féliciter l'équipe pour son bon travail; à titre d'administrateurs de l'organisme, ils sont plus que satisfaits. Quant à lui, Daniel Sigouin mentionne que la collaboration – à titre d'acteur de l'eau (c.-à-d. le Parc national du Canada Forillon) – est toujours bonne avec l'équipe en place au sein du CENG; celle-ci fait un bon travail, avec un souci d'efficacité et en mode solution. Il est agréable de collaborer avec cette équipe.

13. Ratification des actes des administrateurs

Aucune clarification n'est demandée par les membres présents quant aux actes posés par les administrateurs au cours de l'année 2019-2020.

Par ailleurs, bien qu'il soit évoqué par Thierry Ratté que la ratification des actes des administrateurs ne soit plus exigée de manière légale, les membres présents conviennent néanmoins de procéder ainsi par acquies de conscience.

Résolution AGA—2020-06-25—07 : *Il est dûment proposé par Marie Gratton et appuyé par Laurent Mimeault que les actes des administrateurs pour l'année 2019-2020 soient ratifiés par les membres présents lors de son assemblée générale annuelle.*

Adoptée à l'unanimité

14. Élections des administrateurs

Le président d'assemblée invite Yves Briand à informer les personnes présentes des sièges ouverts au sein du conseil d'administration de l'organisme, à savoir un (1) siège de représentant du secteur économique (siège n° 3), un (1) siège de représentant du secteur communautaire (siège n° 5) et un (1) siège de représentant citoyen (de préférence en provenance de la MRC de La Haute-Gaspésie; siège n° 7), dont les mandats sont de deux ans chacun.

De plus, les démissions récentes de M. Jean-Yves Dupuis et de M. Steve Pronovost ont laissé respectivement le siège n° 6 de représentant du secteur communautaire et le siège n° 8 de représentant citoyen (de préférence en provenance de la MRC de La Côte-de-Gaspé) vacants; ainsi, ces deux sièges seront aussi mis en élection pour des mandats d'une durée d'un an chacun.

Afin de combler ces postes, des élections sont enclenchées.

14.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

***Résolution AGA—2020-06-25—08** : Il est dûment proposé par Laurent Mimeault et appuyé par Karina Espinoza-Rivière que Marie Gratton et Yves Briand agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'élection.*

Adoptée à l'unanimité

14.2 Élection des membres du conseil d'administration

Tel que mentionné au point 14, cinq (5) sièges du conseil d'administration sont à combler par un processus d'élection, à savoir :

Pour un mandat de deux ans

- Le siège 3 de représentant(e)s du secteur économique;
- Le siège 5 de représentant(e) du secteur communautaire;
- Le siège 7 de représentant(e) citoyen.

Pour un mandat d'un an

- Le siège 6 de représentant(e) du secteur communautaire;
- Le siège 8 de représentant(e) citoyen.

La présidente d'élection rappelle que le processus d'élection sera effectué par secteur d'activité.

***Résolution AGA—2020-06-25—09** : l'ouverture de la mise en candidature pour les sièges en élection au sein du conseil d'administration est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Karina Espinoza-Rivière.*

Adoptée à l'unanimité

SECTEUR ÉCONOMIQUE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Siège n° 3

Résolution AGA—2020-06-25—10 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Paul-André Lajoie que Karina Espinoza-Rivière occupe le siège n° 3 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentante du secteur économique.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2020-06-25—11 : *la fin de la mise en candidature pour le siège n° 3 du secteur économique est dûment proposée par Paul-André Lajoie et appuyé par Jean-Yves Dupuis.*

Adoptée à l'unanimité

Karina Espinoza-Rivière accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentante du secteur économique (siège n° 3) pour un mandat de deux ans.

SECTEUR COMMUNAUTAIRE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Siège n° 5

Résolution AGA—2020-06-25—12 : *Il est dûment proposé par Karina Espinoza-Rivière et appuyé par Dany Brousseau que Laurent Mimeault occupe le siège n° 5 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant du secteur communautaire.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2020-06-25—13 : *la fin de la mise en candidature pour le siège n° 5 du secteur communautaire est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Paul-André Lajoie.*

Adoptée à l'unanimité

Laurent Mimeault accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant du secteur communautaire (siège n° 5) pour un mandat de deux ans.

Siège n° 6

Résolution AGA—2020-06-25—14 : Il est dûment proposé par Karina Espinoza-Rivière et appuyé par Jean-Yves Dupuis que Steve Pronovost occupe le siège n° 6 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant du secteur communautaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2020-06-25—15 : la fin de la mise en candidature pour le siège n° 6 du secteur communautaire est dûment proposée par Paul-André Lajoie et appuyé par Laurent Mimeault.

Adoptée à l'unanimité

Steve Pronovost accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant du secteur communautaire (siège n° 6) pour un mandat d'un an.

SIÈGES CITOYENS

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour les sièges au conseil d'administration réservés à des membres citoyens.

Siège n° 7

Résolution AGA—2020-06-25—16 : Il est dûment proposé par Karina Espinoza-Rivière et appuyé par Dany Brousseau que Paul-André Lajoie occupe le siège n° 7 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2020-06-25—17 : la fin de la mise en candidature pour le siège citoyen n° 7 est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Laurent Mimeault.

Adoptée à l'unanimité

Paul-André Lajoie accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant citoyen (siège n° 7) pour un mandat de deux ans.

Siège n° 8

Résolution AGA—2020-06-25—18 : *Il est dûment proposé par Karina Espinoza-Rivière et appuyé par Laurent Mimeault que Jean-Yves Dupuis occupe le siège n° 8 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2020-06-25—19 : *la fin de la mise en candidature pour le siège citoyen n° 8 est dûment proposée par Dany Brousseau et appuyé par Steve Pronovost.*

Adoptée à l'unanimité

Jean-Yves Dupuis accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant du secteur communautaire (siège n° 8) pour un mandat d'un an.

Puisque les membres citoyens élus aux sièges no 7 et 8 du conseil d'administration résident respectivement dans la MRC de La Haute-Gaspésie et dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, leur nomination permet de maintenir – au sein du conseil d'administration – une représentativité citoyenne pour chacune des deux principales MRC couvertes par les activités du CENG. Cette répartition permet de combler la préférence mentionnée aux règlements généraux de l'organisme (article 5.1).

Les officiers seront nommés lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Par la suite, une correspondance sera envoyée aux membres du CENG afin de présenter les membres et les officiers du nouveau conseil d'administration.

15. Élections des représentants à la Table de concertation

Le président d'assemblée invite Yves Briand à informer les personnes présentes des postes ouverts au sein de la Table de concertation de l'organisme, à savoir un (1) siège de représentant du sous-secteur « Entreprises récréotouristiques » (siège n° 13 du secteur économique), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Associations riveraines » (siège n° 19 du secteur communautaire), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Groupes environnementaux locaux » (siège n° 20 du secteur communautaire) et un (1) siège de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé (siège n° 23). Ces sièges sont actuellement vacants et, selon la politique de fonctionnement de la Table de concertation, doivent être pourvus par élection en collèges électoraux lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Cela dit, Yves Briand mentionne que – parmi les membres présents à l'actuelle assemblée générale annuelle – aucun ne représente une entreprise récréotouristique, ni une association riveraine, ni un groupe environnemental local. Par conséquent, les sièges de représentants disponibles à la Table de concertation pour ces sous-secteurs ne peuvent

être mis en élection et resteront vacants jusqu'à une prochaine assemblée, ou jusqu'à ce qu'ils soient comblés dans l'intervalle – et ce seulement jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

15.1 Constitution des collèges électoraux

Les membres citoyens présents constituent le collège électoral pour l'élection d'un membre citoyen au siège de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé de la Table de concertation (siège n° 23).

Ce collège électoral est constitué des personnes suivantes :

- Jean-Yves Dupuis;
- Paul-André Lajoie;
- Paul-Henri Bélanger;
- Rogers Fournier;
- Serge Labrecque.

15.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Résolution AGA—2020-06-25—20 : *Il est dûment proposé par Karina Espinoza-Rivière et appuyé par Paul-André Lajoie que Marie Gratton et Yves Briand agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'élection.*

Adoptée à l'unanimité

15.3 Élection des représentants par collège électoral

Résolution AGA—2020-06-25—21 : *Il est dûment proposé par Serge Labrecque et appuyé par Rogers Fournier que Jean-Yves Dupuis occupe le siège n° 23 de la Table de concertation du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2020-06-25—22 : *la fin de la mise en candidature pour le siège n° 23 de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé à la Table de concertation du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie est dûment proposée par Rogers Fournier et appuyé par Serge Labrecque.*

Adoptée à l'unanimité

Jean-Yves Dupuis accepte de siéger sur la Table de concertation du CENG à titre de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé (siège n° 23) pour un mandat de deux ans.

Concernant le processus d'élection des membres de la Table de concertation, Caroline Duchesne suggère d'ajuster la politique de cette table afin de faciliter la nomination de représentant.es à celle-ci. Cette suggestion est entendue des membres présents.

16. Clôture de l'assemblée

Le président d'assemblée invite les membres présents à procéder à la clôture de l'assemblée. À cette occasion, Jean-Yves Dupuis tient à offrir une motion de félicitations à l'équipe du CENG pour son excellent travail au cours de la dernière année.

Résolution AGA—2020-06-25—23 : *Une motion de félicitations envers toute l'équipe du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et appuyée par Marie Gratton.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2020-06-25—24 : *Il est dûment proposé par Dany Brousseau et appuyé par Jean-Yves Dupuis que l'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie soit levée.*

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie, pour l'année 2019-2020, est clôturée à 18h55.

ATTESTATION

Nous, soussignés, attestons que les informations contenues dans le présent procès-verbal reflètent bien tous les éléments traités et les décisions rendues lors de l'assemblée générale annuelle du CENG tenue le 25 juin 2020.

Signé à _____, ce _____.

Président(e) du CA

Secrétaire d'assemblée